

Comment assurer discipline et bien-être à l'école

Comparaison entre pays européens

En Europe, les questions de discipline et de bien-être à l'école font l'objet d'une attention renouvelée, sont étroitement imbriquées et le respect de l'autorité est un objectif visé par les politiques éducatives. Cette note aborde quelques-unes des politiques européennes destinées à renforcer ou rétablir l'autorité au sein de l'environnement scolaire (prévention de l'insécurité, sanctions disciplinaires, responsabilisation des parents, lutte contre l'absentéisme scolaire, etc.).

1. Le renforcement du bien-être et de l'autorité à l'école : les dispositifs de prévention et les mesures disciplinaires et de sécurisation des établissements scolaires.

Part des élèves déclarant...	Moyenne OCDE	France
... être distrait par l'utilisation d'appareils numériques	30%	30%
... être distrait par l'utilisation d'appareils numériques par d'autres élèves	25%	27%
... se sentir en insécurité sur le chemin de l'école	8%	13%
... se sentir en insécurité en classe	7%	6%
... se sentir en insécurité dans les autres espaces de leur établissement	10%	8%
... être victime de harcèlement scolaire plusieurs fois par mois (élèves filles)	20%	24%
... être victime de harcèlement scolaire plusieurs fois par mois (élèves garçons)	20%	21%

Les dispositifs de prévention et les mesures disciplinaires

Autriche – Vienne – La direction de l'éducation et le barreau de Vienne (RAK) ont mis en place, en 2022, un programme de coopération intitulé « Violence & Haine - Prévention dans les écoles : le barreau éclaire ! ». Ce programme est fondé sur le principe selon lequel une information précoce peut éviter des problèmes ultérieurs. A ce titre, des avocats interviennent dans les classes pour informer notamment les élèves des conséquences juridiques du harcèlement et rappeler que la majorité pénale est fixée à 14 ans en Autriche.

Toutes les écoles viennoises de la 7^e à la 9^e année de l'enseignement obligatoire (élèves âgés de 12 à 14 ans) peuvent rejoindre cette initiative sur la base du volontariat¹.

Danemark - Il existe depuis 25 ans, dans la plupart des municipalités un système intégré de conseils dans lesquels sont représentés les établissements, la police et les travailleurs sociaux, qui travaillent en concertation à réduire la criminalité et favoriser la prise en charge des victimes. Les dispositifs prévus dans les établissements mettent l'accent sur l'éducation civique et la résolution de conflits. En parallèle, les enseignants bénéficient d'une formation spéciale en matière de médiation.

Irlande - Une nouvelle stratégie nationale de lutte contre le harcèlement scolaire pour la période 2023-2027 a été lancée en décembre 2022 afin de prévenir le cyberharcèlement, le racisme, la discrimination liée à l'identité sexuelle et le harcèlement sexuel dans les écoles. Le nouveau plan *Cineáltas* prévoit la création d'une base de données nationales qui conduira à un rapport annuel sur ce qui se passe dans les écoles. Il prévoit également l'offre de conseils dans les écoles primaires².

Norvège – Depuis 2017, un questionnaire anonyme et obligatoire est adressé chaque année à tous les élèves de 5^e et 2^{de}. Les établissements sont évalués à l'aune de ce questionnaire, dont les résultats sont publics. Ils peuvent faire l'objet d'amende sur plainte d'un élève ou d'une famille. L'obligation consiste à mettre en place un plan d'action, à s'assurer de son suivi et à mesurer les résultats. Une charte définit par ailleurs en 5 étapes ce que l'établissement doit faire en cas de signalement.

Par ailleurs, en **Italie**, un projet de loi déposé par le ministre de l'Éducation a été voté par le Sénat à la fin du mois d'avril et est en cours d'examen à la chambre des députés³.

Ce projet vise à faire en sorte que l'évaluation du comportement (notée de 0 à 10) ait un impact sur la moyenne générale des élèves au lycée et influence aussi les crédits qu'ils doivent obtenir pour l'admission à l'examen d'État⁴. La note attribuée pour la conduite se réfère à l'ensemble de l'année scolaire et une attention particulière devra être accordée à tout acte violent ou agressif à l'égard des enseignants, de l'ensemble du personnel de l'école et des élèves dans le cadre de l'évaluation. Si la suspension dépasse deux jours, l'étudiant devra effectuer des activités de citoyenneté solidaire dans des installations affiliées.

Sécurisation des établissements scolaires

Allemagne – Dans plusieurs *Länder*, il existe différents dispositifs de prévention de la violence dans les écoles qui sont assurés par des collectifs de parents ou des vigiles. Le programme de prévention PIT (*Prävention im Team*) actif dans le Schleswig-Holstein, en

¹ https://www.ots.at/presseaussendung/OTS_20240321_OTS0173/wiener-rechtsanwaltschaft-macht-schule-jetzt-gemeinsam-mit-den-eltern-bild

² <https://www.gov.ie/en/publication/52aaf-cinealtas-action-plan-on-bullying/>

³ <https://www.orizzontescuola.it/valutazione-scuola-primaria-valditara-precisa-che-non-ci-sara-un-ritorno-ai-voti-in-pagella/>

⁴ L'examen d'État (*Esame di Stato*) conclut le programme d'études du lycée. Il comprend deux épreuves écrites et une épreuve orale. Les épreuves écrites donnent lieu à l'attribution de points auxquels s'ajoutent les « crédits scolaires » (*credito scolastico*) obtenus dans le cadre du contrôle continu pendant les trois dernières années de lycée.

Bavière⁵, en Hesse, en Rhénanie-Palatinat et en Saxe⁶. Il aborde non seulement la résolution non violente des conflits, mais aussi des thèmes tels que la dépendance, la sexualité, la consommation de médias à risque et l'entraînement aux compétences de vie.

Saxe-Anhalt – Pour sécuriser les établissements scolaires à l'entrée et à la sortie des cours et pendant les vacances scolaires de la ville de Halle, un collectif de parents bénévoles s'est constitué pour assurer une présence physique aux portes des établissements. Pour être identifiés par les élèves et le personnel scolaire, les parents volontaires portent un gilet bleu et sont en lien étroit avec la police municipale⁷. Dans des cas plus graves (atteintes aux biens et aux personnes) des établissements ont fait appel à des vigiles.

Portugal – *Programa Escola Segura (PES)* est un dispositif national mis en place en 2011 et qui concerne tous les établissements d'enseignement scolaires. Le PES vise à assurer la sécurité dans l'environnement scolaire, à prévenir les comportements à risque et à réduire les actes qui génèrent de l'insécurité. Dans le cadre de ce programme, le *Vigilante*, rattaché au bureau sécurité de l'organisme en charge de la gestion du groupe scolaire, est responsable de la sécurité dans les établissements. Son travail est de nature essentiellement pédagogique : il peut prodiguer des conseils, rappeler les règles à suivre, initier un dialogue afin de prévenir les conflits. Il est par ailleurs chargé de contrôler les élèves à l'entrée et à la sortie de l'établissement.

2. La lutte contre l'absentéisme scolaire : la responsabilisation des parents

Dans les pays de l'OCDE couverts par l'enquête 2018 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), 21% des élèves de 15 ans ont indiqué avoir manqué les cours au moins une fois au cours des deux semaines précédant l'enquête⁸.

Allemagne – Une amende peut être infligée aux parents de l'élève, mais si ce dernier a atteint l'âge de 14 ans, il peut également être poursuivi en vertu de la loi sur les infractions administratives (c'est par exemple le cas dans le *Land* de Brême, où l'élève peut recevoir une amende de 500€ maximum). Le montant maximum varie selon les *Länder* de 1.000€ à 2.500€⁹.

Danemark - Depuis 2020, la législation permet aux communes de priver les familles de l'allocation familiale si l'élève a des absences injustifiées à hauteur de 15% sur le trimestre, ce qui représente 6 à 9 jours d'absence non justifiée¹⁰. Au printemps 2020, lors du premier confinement cette mesure a été suspendue, mais elle a été réintroduite en juin 2020 et est applicable à l'enseignement à distance. Les élèves doivent ainsi assister aux cours en ligne et rendre les devoirs demandés¹¹.

⁵ <https://www.isb.bayern.de/grundsatzabteilung/paedagogische-grundsatzfragen/praevention/pit-praevention-im-team/>

⁶ <https://www.pit.sachsen.de/>

⁷ https://dubisthalle.de/reaktion-auf-jugendkriminalitaet-buergerinitiative-sichere-schulen-hat-sich-gegruendet-und-will-auf-streife-gehen#google_vignette

⁸ <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/d72b946c-en/index.html?itemId=/content/component/d72b946c-en>

⁹ <https://www.bussgeldkatalog.org/schule-schwaenzen/>

¹⁰ <https://www.retsinformation.dk/eli/ta/2019/1063>

¹¹ Ne pas rendre les devoirs, les TP effectués en session *online* et en autonomie est considéré comme une absence.

Royaume-Uni - En vertu du nouveau cadre national, toutes les écoles seront tenues d'envisager une amende lorsqu'un élève aura manqué 10 cours ou plus sans justification. À partir d'août 2024, l'amende pour les absences scolaires dans l'ensemble du pays sera de 80 livres sterling (94€) si elle est payée dans les 21 jours, ou de 160 livres sterling (188€) si elle est payée dans les 28 jours. Les amendes par parent seront plafonnées à deux par période de trois ans. Une fois ce plafond atteint, d'autres mesures telles qu'une ordonnance parentale ou des poursuites judiciaires seront envisagées¹².

En outre ont été mis en place, en Angleterre et au pays de Galles, trois dispositifs de responsabilisation des parents selon une certaine gradation : les *parenting programs*, les *parenting contracts* et les *parenting orders*.

➤ Les *parenting programs* reposent sur une base volontaire¹³. Des injonctions à comparaître peuvent néanmoins être adressées aux parents. Ces *parenting programs* ont permis de constater une amélioration dans la capacité des parents à communiquer avec leurs enfants et à influencer sur leur comportement.

➤ Les *parenting contracts*¹⁴ sont destinés aux parents d'enfants ayant subi une sanction juridictionnelle, à l'origine de comportements antisociaux ou ne respectant pas les obligations d'assiduité scolaire. Ils s'engagent à participer à un programme parental et à respecter des objectifs éducatifs, en bénéficiant de l'accompagnement d'une *Youth Offender Team* (YOT), agence locale spécialisée dans le traitement de la délinquance juvénile. Les contrats n'ont pas de durée limitée, mais ils excèdent rarement 12 mois. Les clauses contractuelles suivantes peuvent être identifiées :

- S'assurer que l'enfant assiste bien aux cours en l'accompagnant à l'école ;
- S'assurer que l'enfant est sous supervision lorsqu'il n'est pas à l'école ;
- S'assurer que l'enfant évite le contact avec certains autres enfants ;
- Assurer le suivi scolaire après l'école ;
- S'engager à assister aux réunions parents-professeurs ;
- Assister à des groupes de soutien collectifs voire à des entretiens de suivi psychosocial individuels ;
- Bénéficier d'une aide au transport pour l'enfant.

➤ Les *parenting orders* (ordonnances parentales) peuvent être appliquées à des enfants entre 10 et 17 ans condamnés pour des délits, mais également en cas d'absentéisme scolaire. Elles consistent en un suivi hebdomadaire ou un soutien sur une période de trois mois afin d'accompagner les parents dans le contrôle de leurs enfants et les aider à mieux les éduquer. Le refus d'exécution des décisions de justice est susceptible d'entraîner une amende allant jusqu'à 1.000 livres¹⁵.

Suède - Des allocations familiales sont versées aux parents jusqu'à ce que leurs enfants atteignent l'âge de 16 ans. De 16 à 20 ans, les jeunes perçoivent des bourses d'études s'ils

¹² <https://educationhub.blog.gov.uk/2024/02/29/fines-for-parents-for-taking-children-out-of-school-what-you-need-to-know/>

¹³ <https://youthendowmentfund.org.uk/toolkit/parenting-programmes/>

¹⁴ Anti-social Behaviour Act de 2003 : https://dera.ioe.ac.uk/id/eprint/7618/1/QS%20ParentCon2_6.5.pdf

¹⁵ <https://www.familylives.org.uk/advice/teenagers/behaviour/what-is-a-parenting-order>

sont scolarisés. Cette bourse d'études s'élève à 1.050 couronnes suédoises (environ 100€) par mois sur une période de 10 mois, de septembre à juin. Si le nombre d'absences injustifiées d'un élève est très élevé, le droit à percevoir cette allocation d'étude peut être réévalué, voire suspendu.

Suisse – On observe une césure entre les cantons alémaniques et la partie francophone :

- Côté alémanique, les législations cantonales prévoient souvent entre 1 et 3 jours d'absence sans justification par an. Ainsi à Zürich, chaque écolier est autorisé à prendre 2 jours de congés par an, sans que les parents n'aient à obtenir l'approbation de l'école. De même, la Thurgovie a révisé sa législation en 2015 pour y introduire également 2 jours de congés non justifiés par an.
- Côté francophone, les législations sont nettement moins libérales. Les législations appliquées à Genève et à Fribourg en sont de bons exemples. Le canton de Genève a renforcé son système de sanctions avec la Loi sur l'instruction publique du 17-09-2015. Concrètement, les parents sont susceptibles de recevoir une amende pouvant aller jusqu'à 1.200 francs suisses (1.200€) en cas de récidive. La Loi scolaire du canton de Fribourg prévoit également des sanctions financières en cas de violation de l'obligation scolaire (amende de 100 à 5.000 francs prononcée par la préfecture).